

Technicien en hygiène du milieu Division des eaux et assainissement Poste permanent

La Ville de L'Assomption recherche actuellement un candidat afin de pourvoir un poste permanent de technicien en hygiène du milieu à la Division des eaux et assainissement.

Note : le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TÂCHES

Sous l'autorité du contremaître à l'hygiène du milieu, la personne recherchée sera affectée à l'exploitation des différentes installations de la Division des eaux et assainissement en s'assurant du bon fonctionnement et de l'entretien de l'usine de traitement d'eau potable, à savoir :

- voir au respect intégral du RQEP et du Programme d'excellence en eau potable (PEXEP);
- vérifier à partir des enregistreurs, automate et ordinateurs de procédé, le processus de pompage, le traitement physico-chimique, de la filtration et de la désinfection de l'eau, de même que le fonctionnement des appareils à cet effet (pompes, moteurs, vannes, chlorateurs, compresseur à vide, groupe électrogène, etc.) et appliquer les correctifs appropriés pour le centre de traitement d'eau, de la station d'épuration et des stations de pompage;
- voir à maintenir l'eau dans les réservoirs au niveau requis en activant les mécanismes de commande pour ouvrir ou fermer les vannes; faire démarrer ou arrêter les unités de pompage;
- procéder à l'échantillonnage hebdomadaire du réseau à différents endroits;
- effectuer l'entretien préventif des équipements du centre de traitement d'eau, de la station d'épuration et des stations de pompage (changement d'huile, graissage, opération des vannes, etc.);
- effectuer toutes autres tâches connexes à la demande de son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Détenir un diplôme d'études collégiales en technique d'assainissement des eaux, une attestation d'études collégiales ou un diplôme d'études professionnelles en Conduite de procédés de traitement de l'eau ou toute autre formation jugée équivalente ou supérieure par la réglementation.
- Toute expérience se rattachant à l'exploitation d'un système de filtration ou d'épuration sera considérée.
- Détenir un permis de conduire classe 5 conforme aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec.
- Détenir un certificat de qualification professionnelle serait un atout.

CONDITIONS

La Ville de L'Assomption se réserve le droit d'évaluer, et ce, par l'administration d'examens appropriés, chacune des exigences normales ci-dessus énumérées.

Traitement salarial : Classe 9 – 37.79\$ à 49.75 \$/heure – 37.5 heures par semaine

L'horaire principal de travail est de jour (peut également être appelé à travailler de soir, de nuit ou de fin de semaine occasionnellement) en plus d'assumer la garde hebdomadaire rotative avec les autres employés de la division.

Nous vous invitons à acheminer votre curriculum vitae par courrier électronique, et ce, avant le **11 avril 2025 à 12 h**, à l'adresse suivante :

VILLE DE L'ASSOMPTION
Division des ressources humaines et développement organisationnel
Poste : Technicien en hygiène du milieu (Concours n° 2025-04)
cv@ville.lassomption.qc.ca | ville.lassomption.qc.ca

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui manifestent un intérêt envers la Ville de L'Assomption. Cependant, seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue recevront un accusé de réception. La Ville de L'Assomption applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes handicapées, les autochtones, les minorités ethniques, les minorités visibles et les femmes à présenter leur candidature.